



## Comment savoir si une personne est interdite de gérer ?

Par **Lancelot80**, le **16/08/2024** à **19:55**

Bonjour,

je suis bailleur d'un local commercial et ai des doutes sur la probité du signataire du bail, à l'origine gérant de la société preneuse. Celui-ci n'est plus le gérant, c'est sa femme qui l'est devenue discrètement (en ce sens que je n'ai pas été informé, je viens de le voir sur infogreffe).

Le signataire du bail se prétend toujours gérant et il me doit des loyers qu'il ne règle pas.

Pouvez vous me dire comment je peux savoir s'il n'est pas devenu interdit de gérer ?

Remerciements anticipés

Par **Isadore**, le **17/08/2024** à **07:30**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas savoir si une personne a fait l'objet d'une interdiction de gérer. Peu importe qui gère la société qui est votre locataire, sauf pour savoir à qui envoyer un courrier. Puisque vous savez que l'épouse est désormais la gérante, mettez-la en demeure au siège social de payer les loyers manquants.

Savoir si le mari a le droit de gérer ou non n' a pas d'intérêt, cela ne vous aidera pas à récupérer vos loyers.